



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4904

Concours international d'idées d'architecture- Approbation du règlement du concours et d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts et la société d'éclairage IGuzzini dans le cadre de l'attribution des prix du concours

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. GRABER Loïc

**SEANCE DU 1 JUILLET 2019**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 JUILLET 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 JUN 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 8 JUILLET 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 11 JUILLET 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme LEVY (pouvoir à M. BROLIQUIER), Mme BERRA (pouvoir à M. DAVID), Mme MANOUKIAN, M. HAMELIN (pouvoir à Mme NACHURY), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à Mme CROIZIER)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2019/4904 - CONCOURS INTERNATIONAL D'IDEES  
D'ARCHITECTURE- APPROBATION DU REGLEMENT DU  
CONCOURS ET D'UNE CONVENTION DE MECENAT  
ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE DES BEAUX-ARTS  
ET LA SOCIETE D'ECLAIRAGE IGUZZINI DANS LE  
CADRE DE L'ATTRIBUTION DES PRIX DU CONCOURS  
(DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 juin 2019 par lequel M. le Maire expose  
ce qui suit :

En partenariat avec le Musée des beaux-arts de Lyon, le réseau Architecture, Patrimoine et Création, du ministère de la Culture, lance un concours international d'idées d'architecture autour d'une extension utopique du Musée des beaux-arts de Lyon.

Partiellement classé au titre des monuments historiques, l'ancienne abbaye royale de bénédictines, dont l'essentiel du bâti date du règne de Louis XIV , transformée en musée au début du XIX<sup>e</sup> siècle, a connu un important chantier de rénovation et d'extension conduit entre 1990 et 1998 par Jean-Philippe Dubois et Jean-Michel Wilmotte, qui l'a placé parmi les premiers musées européens sur le plan de l'innovation architectural et muséographique.

Vingt ans après son ambitieuse restauration, le musée se repense dans ses usages et ses missions à travers une réflexion sur ses espaces, son lien avec la ville et son environnement urbain immédiat.

Ce concours d'idées s'adresse aux étudiants en architecture et aux jeunes diplômés d'architecture depuis moins de cinq ans, et les invite à réfléchir à l'amélioration ou à la création de nouveaux espaces d'accueil, de restauration et de librairie-boutique accessibles en dehors des heures d'ouverture du musée, d'espaces pédagogiques, d'espaces destinés aux personnels du musée, de nouvelles surfaces d'expositions permanentes et temporaires, et de nouveaux espaces de stockage. Les réflexions pourront porter sur une reconfiguration de l'îlot entier, délimité au nord par la place des Terreaux, au sud par la rue du Plâtre, à l'ouest par la rue Paul-Chenavard et à l'est par la rue Édouard-Herriot.

Ce concours prévoit une catégorie Prix IGuzzini où les candidats sont invités à réfléchir à l'éclairage artificiel d'une partie du Musée des beaux-arts de Lyon, qu'il s'agisse des façades intérieures et extérieures comme d'un choix de pièces (salles d'exposition, réfectoire, escaliers).

La date limite du rendu du concours est prévue pour le 15 novembre 2019.

Un jury composé de quatre architectes, de la directrice du Musée des beaux-arts de Lyon, d'un élu de la Ville de Lyon et du responsable du réseau Architecture, Patrimoine et Création, procédera à une première sélection sur la base des critères suivants :

- analyse du site et diagnostic ;
- originalité et créativité de la démarche de projet ;
- qualité architecturale et urbaine de l'extension ;
- qualité des documents produits ;

- clarté de la proposition et de l'argumentation.

Après une seconde sélection, quatre prix seront décernés aux propositions les plus pertinentes au début de l'année 2020.

Les dotations des prix sont les suivantes :

- 1<sup>er</sup> prix : 5 000 €;
- 2<sup>e</sup> prix : 3 000 €;
- 3<sup>e</sup> prix : 1 000 €;
- Prix de mise en lumière IGuzzini : 1 000 €

Les projets lauréats feront l'objet d'une exposition temporaire au Musée des beaux-arts de Lyon.

Le règlement de concours, joint au présent rapport et déposé auprès d'un huissier de justice, détaille les conditions de participation.

#### Mécénat :

La société IGuzzini, innovante dans le domaine de la lumière, propose des éclairages à la pointe de la technologie au service de l'architecture et de la valorisation du patrimoine culturel. Elle a notamment travaillé pour la Royal Academy of Art à Londres, la Chapelle Scrovegni à Padoue et la Scuola Grande de San Rocco à Venise.

Dans le cadre de ce concours d'idées, la société IGuzzini a manifesté le souhait d'être mécène de ce projet innovant en dotant les prix qui seront décernés.

A ce titre, elle fera à la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts un don en numéraire d'un montant de dix mille euros.

Ce mécénat s'inscrit dans le cadre de la loi n° 2003-709 du 1<sup>er</sup> août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, publiée au Journal officiel le 2 août 2003 et dont les dispositions fiscales ont été insérées à l'article 238 bis du code général des impôts, qui autorise les entreprises à effectuer des versements au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général ayant notamment un caractère culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, leur ouvrant droit à une réduction d'impôt.

En contrepartie de ce don, la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts mettra à disposition de la société IGuzzini la salle d'exposition dossier pendant une journée, fournira une visite de groupe et trente invitations.

Les contreparties consenties par la Ville de Lyon dans le cadre de ce mécénat ont été strictement évaluées à 2 490 € et restent dans les limites de 25% admises par l'administration fiscale.

Les conditions de ce mécénat sont formalisées dans la convention ci-après annexée.

Vu le règlement du concours ;

Vu la loi n°2003-709 du 1<sup>er</sup> août 2003 ;

Vu la convention de mécénat ;

Ouï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

### **DELIBERE**

- 1- Le règlement du concours international d'idées d'architecture autour d'une extension utopique du Musée des beaux-arts de Lyon est approuvé.
- 2- La convention de mécénat susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts et la société IGuzzini, est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.
- 4- Les dépenses relatives aux quatre prix décernés dans le cadre du concours d'idées seront imputées à l'article comptable 6714.
- 5- La recette découlant du mécénat de la société IGuzzini sera imputée à l'article comptable 7713.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER